

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 octobre 2016**

L'an deux mille seize, le 4 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Liliane CICERON, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absents excusés : Monsieur Olivier GARIN qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET qui donne pouvoir à Madame Muriel CHEVRON, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Monsieur Olivier FERON qui donne pouvoir à Monsieur Nicolas PIOT, Madame Anaïs GRAVADE.

Date de convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de Séance : Monsieur Nicolas FOUQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents et représentés : 26

M. le Maire fait respecter une minute de silence en hommage aux victimes de Nice et à la mémoire de M. Jean-Claude GRENOU, décédé, membre de la Caisse des Ecoles et Vice-Président de l'ASO Pétanque.

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 8 juillet 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

- ***Délibération n°CM20/077/2016 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 20 juin 2016***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°036/2016 en date 6 juillet 2016** : Signature d'un avenant de contrat – Société SOCOTEC – Année 2017 – 85 € HT

- **Décision n°037/2016 en date 26 août 2016** : Signature d'une convention de participation aux frais pour l'accueil d'un spectacle de théâtre amateur – La Compagnie des Hermines – 24/09/2016 – 350 € TTC

- **Décision n°038/2016 en date 26 août 2016** : Signature d'une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité interdépartemental et des expertises médicales – CIG – 2016/2019
- **Décision n°039/2016 en date 31 août 2016** : Signature d'un contrat de gestion d'équipements thermiques – Société SEMCRA – Année 2016/2017 – 13 028.40 € TTC
- **Décision n°040/2016 en date 31 août 2016** : Signature d'un contrat de fourniture de gaz – Antargaz – Année 2016 à 2019 (dépôt de garantie) – 300 € TTC
- **Décision n°041/2016 en date 1<sup>er</sup> septembre 2016** : Signature d'un contrat de prestations de services – Missions de Services Publics – SACPA – 2016/2017 – 3 147.36 € HT
- **Décision n°042/2016 en date 6 septembre 2016** : Signature d'un contrat de cession – Compagnie Group Berthe / Cœur d'Essonne Agglomération – Spectacle du 04/09/2016 – 3 000 € TTC
- **Décision n°043/2016 en date 14 septembre 2016** : Signature d'un contrat de cession – Boum Events – Spectacle du 06/01/2017 – Vœux du Maire – 2 532 € TTC
- **Décision n°044/2016 en date 14 septembre 2016** : Signature d'un bon de commande pour le renouvellement des contrats de téléphonie mobile – SFR Business Distribution – Années 2016 à 2018 – 274.64 € TTC

## **II. INTERCOMMUNALITE**

- ***Délibération n°CM20/078/2016 : Motion relative aux incidences fiscales et budgétaires du retrait des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon sur la situation de Cœur d'Essonne Agglomération***

- **Rappelle** que si l'ajustement de périmètre s'appuie sur la volonté légitime et le libre choix des communes concernées, pour autant, il n'appartient pas à Cœur d'Essonne Agglomération de supporter seule les conséquences d'une telle décision.

- **Rappelle** que la perte très substantielle de recettes est la conséquence directe de la modification de périmètre de l'ex-communauté de Communes de l'Arpajonnais, décidée avant que n'intervienne la fusion avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

- **Considère** que les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération ne doivent pas être pénalisés par cette situation.

- **Souligne** que cette diminution importante de ressources ne peut aucunement être compensée d'une année à l'autre sans mettre en péril l'activité de Cœur d'Essonne Agglomération et l'ensemble des services rendus à la population.

- **Rappelle** les engagements donnés par l'Etat, lors de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale du 10 juillet 2015, présidée par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France.

- **Demande** très solennellement au représentant de l'Etat dans le département de mettre en œuvre toutes les dispositions en son pouvoir, pour permettre à Cœur d'Essonne Agglomération d'amortir sur plusieurs années, dans des conditions supportables et acceptables, cette perte substantielle de recettes.

**Adoptée à l'unanimité**

### **III. FINANCES**

- ***Délibération n°CM20/079/2016 : Admissions en non-valeurs***

- **Décide** l'admission en non valeur de titres émis de 2006 à 2014 pour un montant total de 1 236.35 €, selon l'état présenté par Madame la Trésorière Principale d'Arpajon,

- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2016 de la commune d'Ollainville dans le cadre de la Décision Modificative n°3 au compte 6541 – Créances admises en non valeur.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY)**

- ***Délibération n°CM20/080/2016 : Projet photographique de fin d'étude d'une Ollainvilloise : versement d'une subvention***

- **Décide** d'accorder à Mademoiselle Sarah COUTURIER une subvention exceptionnelle ayant trait à l'exercice 2016, afin de l'aider dans son projet photographique de fin d'étude.

- **Fixe** le montant de cette aide à 150,00 €

- **Prend acte** que Melle Sarah COUTURIER s'engage à réaliser une exposition de son voyage à la Maison pour Tous sur la saison culturelle 2017/2018.

- **Dit** que la dépense sera prélevée à l'article 6713 du Budget Primitif 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

- ***Délibération n°CM20/081/2016 : Budget Principal – Décision Modificative n°3 – 2016***

- **Approuve** la Décision Modificative n°3-2016 du Budget Principal de la Commune.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

### **IV. CULTURE**

- ***Délibération n°CM20/082/2016 : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire – Dépôt du dossier***

- **Décide** de déposer une demande de subvention pour les projets menés de septembre à décembre 2016.

- **Approuve** les termes du Contrat Culturel de Territoire proposé par le Département.

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un Contrat Culturel de Territoire, au titre de l'année 2017.

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Désigne** Monsieur Romain SANTOUL, comme responsable chargé de la coordination.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

**Adoptée à l'unanimité**

**V. ENVIRONNEMENT**

• ***Délibération n°CM20/083/2016 : Signature d'une convention financière avec la SORGEM – Salon de l'Environnement 2016***

- **Prend acte** du montant de l'aide octroyée par la SORGEM, concessionnaire de l'opération d'aménagement de la ZAC des Belles Vues, à savoir 5 000 €.
- **Valide** la convention financière proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte associé à sa mise en œuvre avec la SORGEM, représentée par Monsieur Frédéric PETITTA, Président Directeur Général.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

• ***Délibération n°CM20/084/2016 : Création de jardins familiaux – complément délibération n° CM 17/042/2016***

- **Décide** de compléter la délibération n° CM 17/042/2016 en s'engageant :
  - à maintenir l'inscription du terrain ciblé pour recevoir les jardins familiaux en zone AJF du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Ollainville
  - à assurer la formation du personnel communal en charge de l'entretien de cet espace selon les modalités de recevabilité de l'aide de l'Agence des Espaces Verts basées sur une gestion éco-responsable.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Rappelle** que la réalisation des jardins familiaux est subordonnée à l'octroi de cette subvention.

**Adoptée à l'unanimité**

**VI. JEUNESSE**

• ***Délibération n°CM20/085/2016 : Projet de fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants : approbation***

- **Approuve** le projet de fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM20/086/2016 : Charte du Conseil Municipal d'Enfants : modifications***

- **Approuve** les modifications portées à la charte du Conseil Municipal d'Enfants.

**Adoptée à l'unanimité**

## VII. PERSONNEL

- **Délibération n°CM20/087/2016 : Création d'un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM20/088/2016 : Contrat d'apprentissage**

- **Décide** le recours au contrat d'apprentissage,

- **Décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2016/2017, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Enfance	1	CAP Petite Enfance	2 ans

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016, au chapitre 012, article 6417,

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, au chapitre 012, article 6417, au chapitre 011, article 6184, et au chapitre 74, article 7472,

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

### **Adoptée à l'unanimité**

## VIII. TRANSPORTS

- **Délibération n°CM20/089/2016 : Convention de mise à disposition d'abris voyageurs départementaux : signature d'un avenant n° 2**

- **Prend acte** de l'installation d'un abribus sur la R.D. 97 (Camp Militaire), par les services du Département.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de ce type de mobilier avec le Conseil Départemental, représenté par Monsieur François DUROVRAY, Président.

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

### **Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM20/090/2016 : Accessibilité des points d'arrêt : engagement de la Commune d'Ollainville dans le cadre du SDA Ad'Ap élaboré par le Syndicat des Transports d'Ile de France***

- **S'engage** sur le maintien de l'accessibilité des points d'arrêt déjà accessibles sur le territoire communal.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au SDA Ad'Ap.

**Adoptée à l'unanimité**

**IX. URBANISME**

• ***Délibération n°CM20/091/2016 : Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ollainville***

- **Approuve** la modification n° 2 du plan local d'urbanisme conformément au dossier présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

- **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121.10 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération approuvant le dossier de modification n° 2 du PLU est exécutoire sous la double condition : de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité (L.143-14, L.153-25, L.153-26 et R153-21 du code de l'urbanisme).

- **Dit** que le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie d'Ollainville aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

**Adoptée à l'unanimité**

• ***Délibération n°CM20/092/2016 : Vente, au profit de Monsieur et Madame GONCALVES BATISTA, de la parcelle AC n° 81 constituant avec la parcelle AC n° 22 l'emprise totale de la propriété de ces derniers***

- **Décide** de procéder à la vente de la parcelle AC n° 81 constituant un empiètement sur la Rue de la Maison Rouge de 101 m<sup>2</sup> sise devant le 33 Rue de la Maison Rouge au profit de Monsieur et Madame BATISTA GONCALVES demeurant 33 Rue de la Maison Rouge à Ollainville (91340) au prix de 2500 €.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune toutes les pièces et actes relatifs à cette cession.

- **Dit** que les frais de géomètres et de notaires incombent à Mademoiselle CHEVALIER et Monsieur MENDES, anciens propriétaires de la propriété sise 33 Rue de la Maison Rouge référencée parcelle AC n° 22 selon les conditions prévues lors de la vente de celle-ci à Monsieur et Madame BATISTA.

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la commune.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)**

• **Délibération n°CM20/093/2016 : Adhésion du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)**

- **Approuve** l'adhésion du SIBSO au SIAHVY.

- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL – 1 abstention : M. FOUQUE)**

• **Délibération n°CM20/094/2016 : Acquisition parcelles AI 211, 212, 213 – rue de la République**

- **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées AI n° 211, 212 et 213 situées au niveau du 15 D Rue de la République, 15 C Rue de la République et 13 Rue de la République appartenant à la société FONCIERE ARPAJONNAISE, à l'euro symbolique.

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé sous la forme d'un acte administratif. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Commune d'Ollainville.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget communal

**Adoptée à l'unanimité**

## **X. INFORMATIONS**

La séance est close à 22h00.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

*Giraudau*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 20 octobre 2016.**

